



# LES NORMES GRAPHIQUES

203, Grande Allée Est, bureau 200  
Québec (Québec) G1R 2H8  
418-682-3787  
1-877-686-8358

[www.allianceturistique.com](http://www.allianceturistique.com)

# TABLE DES MATIÈRES

Normes régissant l'utilisation du logo	<b>3</b>
Composition du logo	<b>4</b>
Zone de dégagement	<b>5</b>
Taille et proportions	<b>6</b>
Utilisation verticale	<b>7</b>
Couleurs et versions	<b>8</b>
Utilisations à proscrire	<b>9</b>

# NORMES RÉGISSANT L'UTILISATION DU LOGO

Le cahier de normes graphiques régleme l'utilisation de la signature de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec dans le but d'assurer une diffusion uniforme de l'identité visuelle de l'organisation.

Toutes les applications non spécifiées dans ce cahier de normes graphiques doivent être soumises à l'approbation du service de communication de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

203, Grande Allée Est, bureau 200  
Québec (Québec) G1R 2H8

418-682-3787  
1-877-686-8358

[www.allianceturistique.com](http://www.allianceturistique.com)

# COMPOSITION DU LOGO

Le logo de l'Alliance est composé de deux éléments : le pictogramme et la signature.

Le pictogramme symbolise l'union du A de l'*Alliance* et du Q de *Québec*. Le rond, symbole d'unité, vient compléter le pictogramme.

La signature a été conçue à partir de la police Century Gothic Regular et retravaillée afin d'en optimiser la visibilité sur tous les supports.

Sauf exception (par exemple pour les avatars de médias sociaux), il est interdit de dissocier le pictogramme de la signature. Dans un tel cas, l'approbation du service de communication de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec est nécessaire.

Pictogramme

Signature



# ZONE DE DÉGAGEMENT

La zone de dégagement prévue tout autour du logo représente la hauteur de la lettre O du mot TOURISTIQUE.

Cette zone doit être respectée sur les quatre côtés du logo afin de maximiser sa visibilité et d'éviter que d'autres éléments graphiques n'entrent en conflit avec celui-ci.

Cet espace doit, en tout temps, être libre de tout élément graphique (texte, image, etc.).



# TAILLE ET PROPORTIONS

La taille du logo peut varier de façon proportionnelle. Il est strictement interdit de l'étirer, de l'aplatir ou de l'incliner.

La hauteur minimale acceptable du logo est de 0,25 pouce.



Utilisation horizontale



Format minimal autorisé

# UTILISATION VERTICALE

Une version verticale du logo est aussi disponible, mais ne doit être utilisée qu'en cas d'exception, seulement lorsque l'espace horizontal réservée au logo est trop restreinte.

La largeur minimale acceptable du logo est de 0,75 pouce.

Une approbation du service de communication de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec est nécessaire pour l'utilisation de cette version.



Utilisation verticale  
— Exception

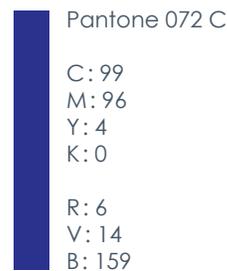
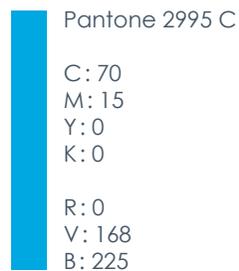


Format minimal autorisé

# COULEURS ET VERSIONS

Le logo de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec a été conçu à partir de deux couleurs Pantone.

Il est possible de les utiliser en noir et en crevé en respectant les normes visuelles ci-dessous.



# UTILISATIONS À PROSCRIRE

En cas de doute sur une utilisation du logo, communiquez avec le service de communication de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.



Appliquer de la couleur dans le logo



Déplacer les éléments du logo



Modifier la couleur monochrome  
(Seul le noir peut être utilisé en version monochrome)



Modifier les proportions du logo en l'écrasant ou en l'étirant



Incliner le logo



Placer le logo sur une image foncée sans utiliser la version crevée